

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 17 octobre 2016**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 201, avenue Laurier, 5^e étage, le lundi 17 octobre 2016, à 11 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 octobre 2016.

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions des membres du conseil.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat de services professionnels

CA *Direction du développement du territoire et des travaux publics* - 1155091002

Autorisation d'une dépense additionnelle maximale de 22 698,13 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour des travaux d'arpentage et de listes de points dans le cadre de la réalisation des travaux de construction d'élargissement de trottoir à diverses intersections dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'entente-cadre (14-13372-2) intervenue entre la Ville et la firme Les Services EXP inc. (addenda).

20.02 Autres affaires contractuelles

CA *Direction du développement du territoire et des travaux publics* - 1162728001

Autorisation afin de permettre à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) d'assumer la dépense dans le cadre du renouvellement du contrat (15-14128) avec la compagnie Qualinet Environnement inc., qui lui avait été octroyé pour des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égout sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (addenda).

30 – Administration et finances

30.01 Recours judiciaires et règlement de litiges

CA *Direction du développement du territoire et des travaux publics* - 1165924003

Autorisation au Service des affaires juridiques d'interjeter appel de la décision de la Cour supérieure rendue le 22 septembre 2016, par l'honorable juge Marc-André Blanchard, dans le dossier opposant Astral Média Affichage S.E.C., Industries Jim Pattison Ltée, Outfront Media Canada LP, Irwin H. Lande et Glenn J. Feldman contre la Ville de Montréal.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe* - 1163416002

Avis de motion - *Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2017 (2016-13)*.

40.02 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1166622005

Adoption du règlement 2016-12 - *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils* (2012-10).

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 10
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

M^e Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le vendredi 14 octobre 2016

**Dossier # : 1155091002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_ du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense d'honoraires professionnels pour un montant maximum de 88 530.75 \$, incluant les taxes à la firme « Les Services EXP inc. » concernant les travaux d'arpentage et de listes de points pour la réalisation du projet de réaménagement de l'avenue Laurier et des travaux de construction d'élargissement de trottoir à diverses intersections dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'entente-cadre 14-13372-2.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :

AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 22 698,13 \$, INCLUANT LES TAXES, À LA FIRME LES SERVICES EXP INC. CONCERNANT LES TRAVAUX D'ARPENTAGE ET DE LISTES DE POINTS POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'ÉLARGISSEMENT DE TROTTOIR À DIVERSES INTERSECTIONS DE RUES DANS L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL, CONFORMÉMENT À L'ENTENTE-CADRE 14-13372-2 (MONV1-00030191-AO).

ATTENDU QUE L'objectif de l'arrondissement est la réalisation des travaux de construction d'élargissement de trottoirs à diverses intersections de rues en 2017.;

ATTENDU QUE L'utilisation de l'entente-cadre des services professionnels externes nous permettrait de respecter l'échéancier prévisionnel de l'arrondissement en réduisant les délais occasionnés par le lancement d'un appel d'offres pour des services professionnels

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant maximum de 22 698,13 \$, incluant les taxes, pour la rétention de services professionnels pour des travaux d'arpentage et de listes de points dans le cadre de la réalisation des travaux de construction d'élargissement de trottoir à diverses intersections dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et la firme Les Services EXP inc.
2. D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-10-14 10:13

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1155091002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense d'honoraires professionnels pour un montant maximum de 88 530.75 \$, incluant les taxes à la firme « Les Services EXP inc. » concernant les travaux d'arpentage et de listes de points pour la réalisation du projet de réaménagement de l'avenue Laurier et des travaux de construction d'élargissement de trottoir à diverses intersections dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'entente-cadre 14-13372-2.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et des travaux publics de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a le mandat de réaliser les projets de réaménagement de l'avenue Laurier Est (Henri-Julien à Saint-Denis), ainsi que la construction des élargissements de trottoir à diverses intersections dans l'arrondissement. Afin de réaliser ces projets de construction, des activités de relevés, de conception et de préparation des listes de points sont préalablement requises. L'arrondissement désire amender un mandat de services professionnels pour des travaux d'arpentage en utilisant l'entente-cadre n° 14-13372-2 octroyée par le conseil d'agglomération de Montréal et intervenue entre la Direction des infrastructures et la firme Les Services EXP inc.

Un budget additionnel est nécessaire pour compléter ces travaux préliminaires pour la construction des élargissements de trottoir à diverses intersections de rues locales dans l'arrondissement, prévue en 2017.

Aussi la Direction du développement du territoire et des travaux publics désire augmenter le montant du contrat octroyé le 1 juin 2016 (CA16 25 0247) et autoriser une dépense additionnelle pour la production des relevés d'arpentage, conformément à l'entente cadre 14 -13372-2, d'un montant maximal de 22 698,13 \$, taxes incluses, majorant ainsi le contrat pour un montant total de 111 228,88 \$, taxes incluses.

La dépense additionnelle de 22 698,13 \$, taxes incluses, demandée par la firme provient d'une sous-estimation du budget initial nécessaire pour les travaux de relevé d'arpentage et d'implantation de la liste des points. De plus, cette dépense additionnelle sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier (note) :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Éric HICKEY
Ingenieur

IDENTIFICATION

Dossier # :1155091002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense d'honoraires professionnels pour un montant maximum de 88 530.75 \$, incluant les taxes à la firme « Les Services EXP inc. » concernant les travaux d'arpentage et de listes de points pour la réalisation du projet de réaménagement de l'avenue Laurier et des travaux de construction d'élargissement de trottoir à diverses intersections dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'entente-cadre 14-13372-2.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et des travaux publics de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a le mandat de réaliser des projets de réaménagement de l'avenue Laurier (Henri-Julien à Saint-Denis), ainsi que la construction des élargissements de trottoir à diverses intersections dans l'arrondissement. Afin de réaliser les projets de construction, des activités de relevés, de conception et de préparation des listes de points sont préalablement requises. L'arrondissement désire octroyer un mandat de services professionnels pour des travaux d'arpentage en utilisant l'entente-cadre n° 14-13372-2 octroyée par le conseil d'agglomération de Montréal et intervenue entre la Direction des infrastructures et la firme « Les Services EXP inc. ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 25 0371 - 02 septembre 2014 : Adopter la programmation des dépenses d'immobilisations pour 2015, 2016 et 2017.
GDD 1090311010, CA10 250015 du 9 février 2010 -Règlement autorisant un emprunt de 3 695 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière et de réfection des artères commerciales (2009-19)

DESCRIPTION

Autoriser une dépense pour un montant maximum de 88 530.75 \$, incluant les taxes, pour la rétention de services professionnels pour des travaux d'arpentage et de fourniture de listes de points dans le cadre des travaux de construction d'avancées de trottoirs, conformément à l'entente-cadre n° 14-13372-2, intervenue entre la Ville et la firme « Les Services EXP inc. ».
Les détails des travaux sont indiqués dans les pièces jointes.

JUSTIFICATION

L'objectif de l'arrondissement est l'octroi du projet de réaménagement de l'avenue Laurier en juillet 2015 et du projet d'élargissement des trottoirs en août 2015. À cet effet, l'utilisation de l'entente-cadre des services professionnels externes nous permettrait de respecter l'échéancier prévisionnel de l'arrondissement par la réduction des délais occasionnés et le lancement d'un appel d'offres pour des services professionnels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La proposition de services professionnels totalise un montant de 88 530.75 \$ incluant les taxes.

Les coûts seront assumés par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal jusqu'à concurrence d'un montant de 63 558.18 \$ taxes incluses et de 24 972.57.\$ taxes incluses par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

A) Informations budgétaires

L'objet du présent dossier nécessite un virement budgétaire, comme suit :

Provenance 2015

Projet 55834 : Projets de protection

Sous-projet 1555834-000 Report des surplus PTI 2014
- Compétences arrondissement 58 000 \$

Imputation

Projet 55735 : Programme de réfection routière

Sous-projet 1555735-002 : Diverses rues- saillies 2015-2016

- - arpentage 58 000 \$

B) Informations comptables

La dépense sera imputée comme suit :

Contrat Crédits

Provenance :

6422-2212019-800850-01909-57201-000000-0000-
102590-000000-98001-00000 58 037.29 \$

Imputation :

6422-2210019-800850-03107-54301-000000-0000-
158155-000000-17030-00000 88 530.75 \$ 58 037.09 \$
(PM55091002)

6101-7715032-802701-03107-54301-000000-0000-
158123-000000-17030-00000 22 803.29 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des élargissements de trottoir permet d'apaiser la circulation, de verdir les quartiers et permet de poursuivre nos engagements liés à l'orientation 2 : « Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels » du Plan Local de Développement Durable de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étant donné que l'octroi des contrats de construction de l'avenue Laurier et des élargissement de trottoir est prévu par l'arrondissement pour le mois de juillet et août

2015, cette dépense devra être préalablement autorisée pour permettre la réalisation des documents de soumission dans les délais requis et de ce fait, respecter ladite date.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption du présent sommaire par le conseil d'arrondissement, le mandat sera confié à la firme selon les termes de l'entente-cadre.

- Début des travaux : juin 2015
- Fin des travaux : novembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, **le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation** attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric HICKEY
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Guy OUELLET
Directeur - Développement du territoire et des travaux publics

Le : 2015-05-28



Dossier # : 1162728001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat 15-14128 pour des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égout incluant le transport et la disposition des résidus sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à la compagnie Qualinet Environnement inc. et autoriser une dépense à cette fin de 56 683,25 \$, taxes et ajustement de l'IPC inclus, pour l'année 2016.

Il est recommandé :

- d'autoriser la modification concernant la provenance budgétaire;
- de permettre à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) d'assumer la dépense en lien avec le renouvellement du présent contrat pour l'année 2016.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-10-14 10:04

Signataire : Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1162728001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat 15-14128 pour des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égout incluant le transport et la disposition des résidus sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à la compagnie Qualinet Environnement inc.et autoriser une dépense à cette fin de 56 683,25 \$, taxes et ajustement de l'IPC inclus, pour l'année 2016.

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à l'entente de partenariat de service signée le 11 juillet 2016 entre l'Arrondissement Le Plateau Mont-Royal et la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, la dépense pour le contrat de 2016 sera assumée par le Service de l'eau.

Comme l'entente n'existait pas lors de la création du dossier au mois de février 2016, cette addenda permettra la modification des informations financières. Les intervenants de la DGSRE confirmeront de cette façon le budget qui assumera la dépense.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 12 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1162728001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat 15-14128 pour des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égout incluant le transport et la disposition des résidus sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à la compagnie Qualinet Environnement inc.et autoriser une dépense à cette fin de 56 683,25 \$, taxes et ajustement de l'IPC inclus, pour l'année 2016.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dénombre plusieurs mètres linéaires de conduites d'égout combinées sur son territoire, qui permettent d'accumuler les eaux usées pluviales et sanitaires. Au fil du temps, les conduites accumulent des sédiments provenant des eaux de ruissellement, des eaux sanitaires, de particules routières et de matières solides. Il est donc nécessaire d'effectuer le nettoyage du réseau d'égout afin d'optimiser la durée de vie de cet actif et d'assurer le bon fonctionnement de cette infrastructure.

En avril 2015, suite à l'appel d'offres public,regroupant 17 arrondissements (15-14128), lancé par la Direction de l'approvisionnement, l'arrondissement a octroyé un contrat à la firme Qualinet Environnement inc. pour le nettoyage et l'inspection par caméra des égouts sur son territoire. Ce contrat inclut une option de renouvellement pour deux ans soit les années 2016 et 2017.

Conformément à l'article 5 des clauses administratives particulières du contrat n° 15-14128 et tel que stipulé au sommaire décisionnel numéro 1150709001 qui octroyait le contrat à la compagnie Qualinet Environnement inc., la Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande aux instances de se prévaloir de l'option de renouvellement pour l'année 2016, soit du 1^{er} mai au 30 octobre 2016 aux mêmes termes et conditions que la soumission datée du 9 mars 2015.

Il est à mentionner que l'entrepreneur nous a signifié, par un courrier daté du 21 janvier 2016, son accord pour le renouvellement dudit contrat pour la période mentionnée précédemment. La lettre d'acceptation se trouve en pièce jointe au présent dossier.

Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation auprès du conseil d'arrondissement de renouveler le contrat à la compagnie Qualinet Environnement inc., pour l'année 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 250114: Accorder un contrat à la compagnie Qualinet Environnement inc. pour des travaux de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égout incluant le transport et la disposition des résidus sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Appel d'offres public numéro 15-14128 (5 soumissionnaires) et autoriser une dépense à cette fin de 56 596,44 \$, taxes incluses, pour l'année 2015.

DESCRIPTION

Les travaux couverts par le présent contrat consistent au nettoyage approximatif de 1 500 mètres de conduites et à l'inspection télévisée par caméra (CCTV) des longueurs nettoyées et ce, sur des tronçons visés par l'arrondissement. Le contrat prévoit aussi des heures pour des travaux de nettoyage sur appel (délai d'intervention supérieur à trois (3) heures) et en mode d'urgence (délai d'intervention à l'intérieur d'une (1) heure). Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une approche d'entretien préventive pour optimiser la durée de vie des actifs d'égout et assurer le bon fonctionnement de cette infrastructure.

JUSTIFICATION

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ne dispose pas des équipements ni de la main-d'oeuvre nécessaires pour réaliser des travaux de nettoyage d'égout. C'est la raison pour laquelle ces travaux seront confiés à des services externes. Le nettoyage des égouts est nécessaire afin d'assurer la pérennité et le bon fonctionnement de ces infrastructures. Ces travaux permettront d'éviter les refoulements lors de fortes précipitations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer pour l'année 2016 s'élève à 56 683,25 \$, incluant les taxes et l'ajustement selon l'IPC. L'indexation est calculé conformément à l'article 17 des clauses administratives particulières et selon les IPC publiés par Statistique Canada sous la référence indice des prix à la consommation, transports, par province (Québec) avec la formule suivante:

$$\text{Pr} = \frac{\text{Po} \times \text{IPC (décembre 2015)}}{\text{IPC (décembre 2014)}}$$

Pr = prix révisé 2016
Po = prix original de soumission
IPC 2015 = 125.9
IPC 2014 = 125.7

Le détail des informations budgétaires et comptables se trouve dans l'intervention de la Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les interventions de nettoyage du réseau d'égout correspondent aux objectifs du développement durable en ce sens qu'elles ont des retombées positives sur les plans économique, social et environnemental. En effet, ces travaux d'entretien permettent d'améliorer la performance opérationnelle de ces infrastructures, de prolonger leur durée de vie utile et de permettre ainsi une meilleure qualité de vie des citoyens et une optimisation des investissements. Elles permettent aussi de préserver les milieux naturels en atténuant le risque d'inondation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le nettoyage des conduites d'égout assurera un meilleur fonctionnement du réseau et contribuera à diminuer les problèmes de refoulement

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Renouvellement du contrat : 4 avril 2016

Début des travaux : mai 2016

Fin des travaux : août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Eliane CLAVETTE, 15 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-France PLOUFFE
Agent(e) technique principal(e)

ENDOSSÉ PAR

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

Le : 2016-02-12



Dossier # : 1165924003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service des affaires juridiques à interjeter appel de la décision de la Cour supérieure rendue le 22 septembre 2016 par l'honorable Marc-André Blanchard dans le dossier opposant Astral Média Affichage S.E.C., Industries Jim Pattison Ltée, Outfront Media Canada LP, Irwin H. Lande et Glenn J. Feldman à la Ville de Montréal

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

AUTORISER LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES À INTERJETER APPEL DE LA DÉCISION DE LA COUR SUPÉRIEURE RENDUE LE 22 SEPTEMBRE 2016 PAR L'HONORABLE MARC-ANDRÉ BLANCHARD DANS LE DOSSIER OPPOSANT ASTRAL MEDIA AFFICHAGE S.E.C., INDUSTRIES JIM PATTISON LTÉE ET OUTFRONT MEDIA CANADA LP À LA VILLE DE MONTRÉAL

ATTENDU que le Service des affaires juridiques a identifié des erreurs dans le jugement qui permettent de le porter en appel;

Il est recommandé :

DE confier, au Service des affaires juridiques, le mandat d'interjeter appel de la décision N° 500-17-066207-112.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-10-13 17:12

Signataire : Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1165924003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Service des affaires juridiques à interjeter appel de la décision de la Cour supérieure rendue le 22 septembre 2016 par l'honorable Marc-André Blanchard dans le dossier opposant Astral Média Affichage S.E.C., Industries Jim Pattison Ltée, Outfront Media Canada LP, Irwin H. Lande et Glenn J. Feldman à la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

En 2010, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté le Règlement 2010-14 interdisant l'installation d'enseignes publicitaires et obligeant l'ensemble des propriétaires à enlever les panneaux existants.

À la suite de l'adoption de ce règlement, les trois entreprises d'affichage publicitaire exploitant des enseignes publicitaires, ainsi que les propriétaires d'un immeuble sur lequel un « panneau publicitaire autoroutier » est installé, ont poursuivi l'arrondissement.

Dans un jugement de la Cour supérieure rendu le 22 septembre 2016, l'honorable Marc-André Blanchard confirme les pouvoirs de l'arrondissement en matière d'urbanisme et de droit administratif, mais déclare que les normes introduites contreviennent à la liberté d'expression protégée par les chartes, et que cette violation ne peut être justifiée dans une société libre et démocratique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 25 0178 (1165924001) - 5 mai 2016 : Prendre acte des procédures judiciaires en cours concernant les enseignes publicitaires, confirmation du mandat au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de défendre l'arrondissement, et autorisation à ce Service d'intenter toutes les procédures judiciaires requises pour assurer le respect de la réglementation municipale.

DESCRIPTION

La Direction du développement du territoire propose de mandater le Service des affaires juridiques pour intenter toutes les procédures judiciaires requises pour interjeter appel de la décision N° 500-17-066207-112.

JUSTIFICATION

Le Service des affaires juridiques a identifié des erreurs de droit qui permettent de porter cette cause en appel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon les procédures judiciaires à venir.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique BELPAIRE, Service des affaires juridiques

Lecture :

Véronique BELPAIRE, 11 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-11

Simon LEMIEUX
Conseiller en aménagement

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy OUELLET
Directeur - Développement du territoire et des
travaux publics



Dossier # : 1163416002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division du soutien à l'administration
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2017

IL EST RECOMMANDÉ

De donner suite à la procédure d'adoption du Règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2017 (numéro de règlement : 2016-13).

Signé par Stéphane CLOUTIER **Le** 2016-10-03 13:05

Signataire :

Stéphane CLOUTIER

Directeur des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1163416002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division du soutien à l'administration
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2017

CONTENU

CONTEXTE

Dans la foulée de la réforme du financement des arrondissements qui a été amorcée en 2012, certaines mesures ont été instaurées, notamment la cession aux arrondissements, dès janvier 2013, d'un espace fiscal correspondant à 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière sur tout immeuble imposable situé sur leur territoire, et d'une diminution équivalente des transferts centraux qui leur sont versés. Cette mesure permet aux arrondissements de profiter de leur croissance fiscale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 25 0469 - 2 novembre 2015 - Adoption du règlement 2015-16 - Règlement sur la taxe relative aux services - Exercice financier 2016 - Numéro de dossier : 1150311005

DESCRIPTION

L'arrondissement doit imposer en 2017, une taxe locale correspondant à 0,0606 \$ par 100 \$ d'évaluation à tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement comme un des éléments de la stratégie d'équilibre du budget 2017. Comme il s'agit d'une taxe annuelle, le règlement devra être adopté chaque année.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a fait le choix d'appliquer cette nouvelle taxe plutôt que de diminuer le niveau de services offerts aux citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur du nouvel espace fiscal représente une somme estimée à 9 919 800 \$ pour l'année 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'adoption de cette taxe, l'arrondissement devra envisager des choix tels que la fermeture d'installations, une diminution de services ou une augmentation de la tarification locale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public au moins 7 jours avant le dépôt de l'avis de motion (article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal*) : 07 octobre 2016

- Dépôt de l'avis de motion : séance extraordinaire du CA du 17 octobre à 11 h 30
- Avis public (adoption) : 21 octobre
- Adoption du règlement 2016-13 : séance ordinaire du CA du 7 novembre
- Avis de promulgation : 11 novembre
- Entrée en vigueur du règlement : 1er janvier 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* qui permet au conseil d'arrondissement d'imposer une taxe sur l'ensemble ou une partie des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Francis OUELLET, Service des finances

Lecture :

Francis OUELLET, 30 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lavinia BADEA
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-30

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des
communications et du greffe



Dossier # : 1166622005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement 2016-12 modifiant le règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (2012-10)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :
RÈGLEMENT 2016-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS (2012-10)

VU les articles 291, 291.1 et le 5^e paragraphe de l'article 626 du Code de la sécurité routière (RLRQ chapitre C-24.2);

VU les articles 105 et 142 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ chapitre C-11.4);

VU le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);

ATTENDU QUE l'arrondissement doit permettre la collecte des matières résiduelles dans certaines ruelles,

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite limiter les nuisances sonores nocturnes pour la qualité de vie de ses résidents.

Il est recommandé :

De donner avis de motion à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, en vue d'adopter le Règlement (2016-12) modifiant le Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (2012-10)

Signé par Guy OUELLET **Le** 2016-09-23 11:05

Signataire : Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des
travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1166622005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement 2016-12 modifiant le règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (2012-10)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le contexte de l'adoption d'un règlement du conseil de la Ville relatif aux services de collecte des matières résiduelles, certains règlements d'arrondissements seront abrogés et remplacés.

C'est le cas pour le Règlement sur le service des collectes à l'égard du territoire du Plateau-Mont-Royal (2011-12).

Les spécificités opérationnelles de l'arrondissement en matière d'horaires, de secteurs et de journées de collectes demeureront cependant inchangées et feront l'objet d'une ordonnance du comité exécutif de la Ville. Cependant, le règlement refondu ne prendra pas en compte les spécificités territoriales concernant les nuisances sonores.

Notre arrondissement encadre actuellement, et par le biais du Règlement sur les services de collectes à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2011-12), l'interdiction pour les entreprises privées de collecter les conteneurs à déchets dans certaines ruelles de l'arrondissement entre 21 h et 8 h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0985 : Adoption - Règlement sur les services de collectes - GDD : 1166717001

DESCRIPTION

Les articles ajoutés, dans le règlement actuellement en vigueur, permettent d'interdire la circulation des camions ou des véhicules outils conçus pour effectuer la collecte et le transport des ordures entre 21 h et 8 h sur les rues et ruelles concernées. La peine applicable à l'infraction est prévue au *Code de la sécurité routière* (article 315.2).

JUSTIFICATION

L'arrondissement souhaite minimiser le bruit la nuit afin de garantir une certaine quiétude aux citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La modification réglementaire nous permettra de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD)
En effet, cette modification permettra de poursuivre nos engagements liés à l'orientation 2 : Assurer la qualité de vie des milieux résidentiels, action 11 : Apaiser la circulation

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette modification réglementaire permet de limiter les nuisances sonores au cours de la nuit dans les quartiers résidentiels et de ne pas détériorer la qualité de vie des résidents. Les sanctions pénales seront appliquées par le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le règlement mis à jour sera disponible sur le site de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : CA du 3 octobre 2016
Adoption : CA du 7 novembre 2016
Entrée en vigueur : L'entrée en vigueur de ce règlement est subordonnée à l'approbation du ministre des Transports en application des articles 291 et 627 du CSR.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ghislain OUMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maureen WILHELM-BLANC
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-09

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques